



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0052

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Céline BONELLI-ERTZ afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Madame Céline BONELLI-ERTZ en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0053

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 avril 2026.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 avril 2026.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0054

N° de feuillet :

3. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants aux élections sénatoriales

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Premier Ministre a fixé par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 la date de l'élection des sénateurs dans le département du Bas-Rhin par les « grands électeurs ».

L'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 (joint à la présente note) convoque les collèges électoraux pour la désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux le vendredi 5 juin 2026.

Les conseillers municipaux élisent, parmi leurs membres, les délégués qui participeront au scrutin sénatorial. Dans chaque commune, le nombre de délégués est déterminé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal (Art. L284 du Code électoral).

Pour la commune de Schweighouse-sur-Moder (29 conseillers municipaux), il s'agira d'élire :

- 15 délégués titulaires
- 5 délégués suppléants.

Modalités du scrutin :

- Scrutin secret : La désignation se déroule sans débat.
- Pouvoirs : Les délégations de vote sont possibles (un seul pouvoir par conseiller présent).
- Mode de scrutin : S'agissant d'une commune de plus de 1 000 habitants, l'élection a lieu au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- Composition des listes : Les listes doivent respecter la parité stricte (alternance obligatoire d'un candidat de chaque sexe). Elles peuvent être incomplètes mais doivent être déposées auprès du Maire avant l'ouverture du scrutin. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers est libre de procéder au dépôt d'une liste.

Ces élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026 à Strasbourg.

Monsieur le Maire présente une liste composée de 15 titulaires et 5 suppléants. Aucune autre liste n'est déposée.

Délégués titulaires	
1. ZOTTNER Dany	2. BURCKEL Esther
3. EPPINGER Mickaël	4. JAUTZY-RUSSELL Elodie
5. LAMBERT Claude	6. KREUTZBERGER Aurélie
7. VISPI Fabien	8. BONELLI-ERTZ Céline
9. ANDRES Christian	10. DURRMEYER Florence
11. CLAUSS Maxime	12. SEEL Sandra
13. ROUSSEL Didier	14. CHAUDRON Isabelle
15. YILDIRIM Ahmet	
Délégués suppléants	
1. ANDLAUER Sandrine	2. BECKER Jean-Louis
3. ACKER Christiane	4. CHRISTMANN Michel
5. MUNZENHUTER Marie-Jeanne	

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

ELECTION DES 15 DELEGUES TITULAIRES ET 5 DELEGUES SUPPLEANTS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Proclamation :

Les membres de la liste présentée par Monsieur Dany ZOTTNER sont proclamés élus en qualité de titulaires et suppléants à l'unanimité en vue des élections sénatoriales.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026



ID : 067-216704585-20260605-2026DEL_0054-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0055

N° de feuillet :

4. Renouvellement de l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation "Alsace Marchés publics"

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026



ID : 067-216704585-20260605-2026DEL_0055-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0056

N° de feuillet :

5. Commission intercommunale pour l'accessibilité : adoption d'une convention d'objectifs

Monsieur Christian ANDRES, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la création obligatoire d'une

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

commission intercommunale pour l'accessibilité par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace ainsi que par les communes, dès lors que ces collectivités regroupent 5 000 habitants et plus.

Le même article du CGCT autorise les communes membres d'un EPCI, par convention conclue avec ce groupement, à confier à une commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI. La commission intercommunale exerce alors ses missions dans la limite des compétences qui lui sont confiées.

Afin d'optimiser la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de poursuivre une politique engagée et ambitieuse en faveur de ces personnes, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a renouvelé, par délibération du 7 mai 2026, la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA), d'une durée limitée au prochain renouvellement général des conseils communautaire et municipaux.

Lors de la même séance, elle a approuvé l'adoption d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Val de Moder et Schweighouse-sur-Moder, destinée à confier à la CIA les missions suivantes, prévues par le CGCT :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant des parties à la convention, de la voirie communautaire et municipale, des espaces publics communautaires et municipaux des transports du réseau intercommunal.
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur les territoires communaux et intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées sur le territoire des communes parties à la convention.
- Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, dans tous les domaines (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports).
- Etablir un rapport annuel d'activité, présenté devant chaque assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil départemental du Bas-Rhin, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Un projet de convention est joint à la présente délibération.

Une composition complète de la CIA sera déterminée par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, président de la commission. Cette commission comprendra des conseillers communautaires, des conseillers municipaux des communes membres, ainsi que des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, les acteurs économiques et d'autres usagers des collectivités signataires de la convention.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Afin d'éviter la coexistence de plusieurs commissions d'accessibilité, il est proposé que le Conseil Municipal approuve cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de ne pas créer de commission communale pour l'accessibilité,
- APPROUVE le projet de renouvellement de convention d'objectifs à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Val de Moder et Schweighouse-sur-Moder, tel qu'annexé au présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce renouvellement de convention et à prendre toutes décisions afférentes à son application.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026



ID : 067-216704585-20260605-2026DEL_0056-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0057

N° de feuillet :

6. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNNE un électeur titulaire, à savoir Monsieur Fabien VISPI, qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP,
- DESIGNNE un électeur suppléant, à savoir Monsieur Dany ZOTTNER, qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURRMAYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0058

N° de feuillet :

7. Présentation de la saison culturelle 2026/2027

Madame Aurélie KREUTZBERGER, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que ce point comporte deux volets :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

1. La saison culturelle 2026/2027

La saison culturelle 2026/2027 proposera une programmation axée en direction du jeune public, des scolaires et d'un public familial.

Cette saison culturelle se déploiera dans toute la commune, du Centre Culturel et Sportif « Robert Kaeufling » au site scolaire Marelle-Moulin.

La saison se compose de 11 spectacles pour 24 représentations et 2 manifestations (festival « ça K'Artonne » et animations de Noël).

La programmation dédiée au milieu scolaire et crèches proposera des représentations à partir de 6 mois et jusqu'au collège ainsi que 4 représentations bilingues.

Le budget de la saison culturelle 2026/2027 est fixé à 86 000 € au titre de la programmation, à 25 000 € au titre du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), service destiné aux employeurs qui emploient occasionnellement des intermittents du spectacle, soit un montant de 111 000 €.

2. Les tarifs municipaux de la culture

Les tarifs municipaux fixés par arrêté municipal suivants sont maintenus pour la saison 2026/2027 et s'élèvent pour mémoire à :

Spectacle Jeune Public	5 € tarif unique prévente	6 € tarif unique sur place
Spectacle Scolaire	2,50 € (gratuit pour les accompagnateurs)	
Spectacle Tout Public (humour, théâtre, musique) hors week-end festif de juillet et spectacles caritatifs	15 € tarif plein	
Spectacle Jeune Public	Gratuit pour l'enfant ayant déjà assisté au spectacle en séance scolaire	
Spectacle Tout Public (humour, théâtre, musique) hors week-end festif de juillet et spectacles caritatifs	Tarif réduit 10€* pour les abonnés (Relais Culturel de Haguenau – AMICALE CAH), pour les jeunes -25 ans, par personne et par place en cas d'achat de 3 spectacles	
Ateliers arts plastiques (petites vacances scolaires)	10 € par atelier	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement de la saison culturelle,
- APPROUVE l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle 2026/2027 à hauteur de 111 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2026/2027,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- PREND acte des tarifs municipaux fixés par arrêté municipal pour la saison culturelle 2026/2027.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026



ID : 067-216704585-20260605-2026DEL_0058-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0059

N° de feuillet :

8. Création d'un sentier pédagogique et de découverte

Monsieur Christian ANDRES, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un sentier pédagogique et de découverte situé derrière la médiathèque « la Villa ». Ce projet a

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

pour ambition de valoriser le patrimoine naturel local tout en offrant un nouvel espace de promenade, de détente et de sensibilisation à l'environnement pour les habitants et les scolaires.

Le programme des travaux prévoit :

- Le démontage de structures obsolètes et artificielles (une ancienne gloriette) permettant une désimperméabilisation des sols,
- La restauration de la continuité écologique avec la rénovation du passage existant,
- L'aménagement d'un cheminement piéton en matériaux perméables (stabilisé) et la création d'une placette centrale,
- La mise en place pour l'école du dehors par la pose de supports pédagogiques permettant d'identifier la flore du secteur.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 79 101 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre estimés à 9 450 € HT. Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de solliciter les partenaires institutionnels susceptibles d'accompagner financièrement ce type d'investissement.

Le taux de subvention escompté s'élève à 30 % à ce titre selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération HT	79 101 €
Etat – Fonds Vert : « Renaturer les villes et les villages »	23 730 €
Autres fonds propres	55 371 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de création d'un sentier pédagogique tel qu'exposé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de tout autre financeur public ou partenaire susceptible d'intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0060

N° de feuillet :

9. Subvention au Running Team Schweighouse

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Running Team Schweighouse concernant le financement de matériel tel que des haies, des tapis de sol, des poids et d'autres équipements.

Le montant total de la facture s'élève à 863,14 € et il est d'usage que la commune subventionne ce type d'acquisition de matériels à hauteur de 15 % soit un montant total de 129,47 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 129,47 € au Running Team Schweighouse sur présentation de la facture acquittée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 28 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 (M. Clauss)

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0061

N° de feuillet :

10. Subvention énergies renouvelables / ravalement de façades

Monsieur Christian ANDRES, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
ERKOL Hamza	11 rue des Noyers	175,00 €
LING Gaby	76 route d'Ohlungen	221,13 €
	TOTAL	396,13 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

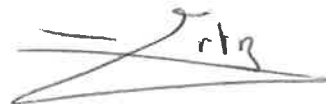
Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0062

N° de feuillet :

11. Subvention pour participation à des séjours pédagogiques du secondaire

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune participe à hauteur de 9 € par enfant et par jour au financement des voyages scolaires concernant les élèves du secondaire.

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés par les familles ; 2 élèves sont concernés pour un montant total de 90 € (liste jointe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le versement des subventions aux parents d'élèves qui en ont fait la demande pour un montant total de 90 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

SUBVENTIONS POUR SEJOURS PEDAGOGIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Nom de l'enfant	Adresse	Bénéficiaire	Nbre jours	Forfait	Subvention	Etablissement
PESTANA DE SOUSA Valentin	73 B route de Wintershouse	PESTANA DE SOUSA Aurélie	5	9 €/jour	45 €	Collège Bois Fleuri
NEFF Maelyse	34 route de Wintershouse	NEFF Emilie	5	9 €/jour	45 €	Collège Bois Fleuri
				TOTAL	90 €	



DELIBERATION

Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 29 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. ANDRES Christian, Mme HOELTZEL Sylvie, Mme ACKER Christiane, M. ROUSSEL Didier, Mme CHAUDRON Isabelle, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme ANDLAUER Sandrine, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme BONELLI-ERTZ Céline, M. CLAUSS Maxime, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, Mme SCHOTT Martine, Mme DURRMAYER Florence

EXCUSES : M. VISPI Fabien par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme SEEL Sandra par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, M. STUTZ Mike par pouvoir à M. LAMBERT Claude, M. PETER Noah par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BONELLI-ERTZ Céline

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0063

N° de feuillet :

12. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Par délibération en date du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions, dans les conditions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du même code, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Les décisions intervenues depuis la précédente séance sont présentées aux membres du Conseil Municipal :

- Nomination des administrateurs nommés du Centre Communal d'Action Sociale,
- Constitution d'une provision pour litige : contentieux Boulangerie Ange
- Provisions pour dépréciations de créances 2026

Le Conseil Municipal :

- PREND acte des décisions prises par le Maire en application de la délégation consentie par délibération du 20 mars 2026.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 29

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. ZOTTNER Dany



La Secrétaire de séance

Mme BONELLI-ERTZ Céline

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :